



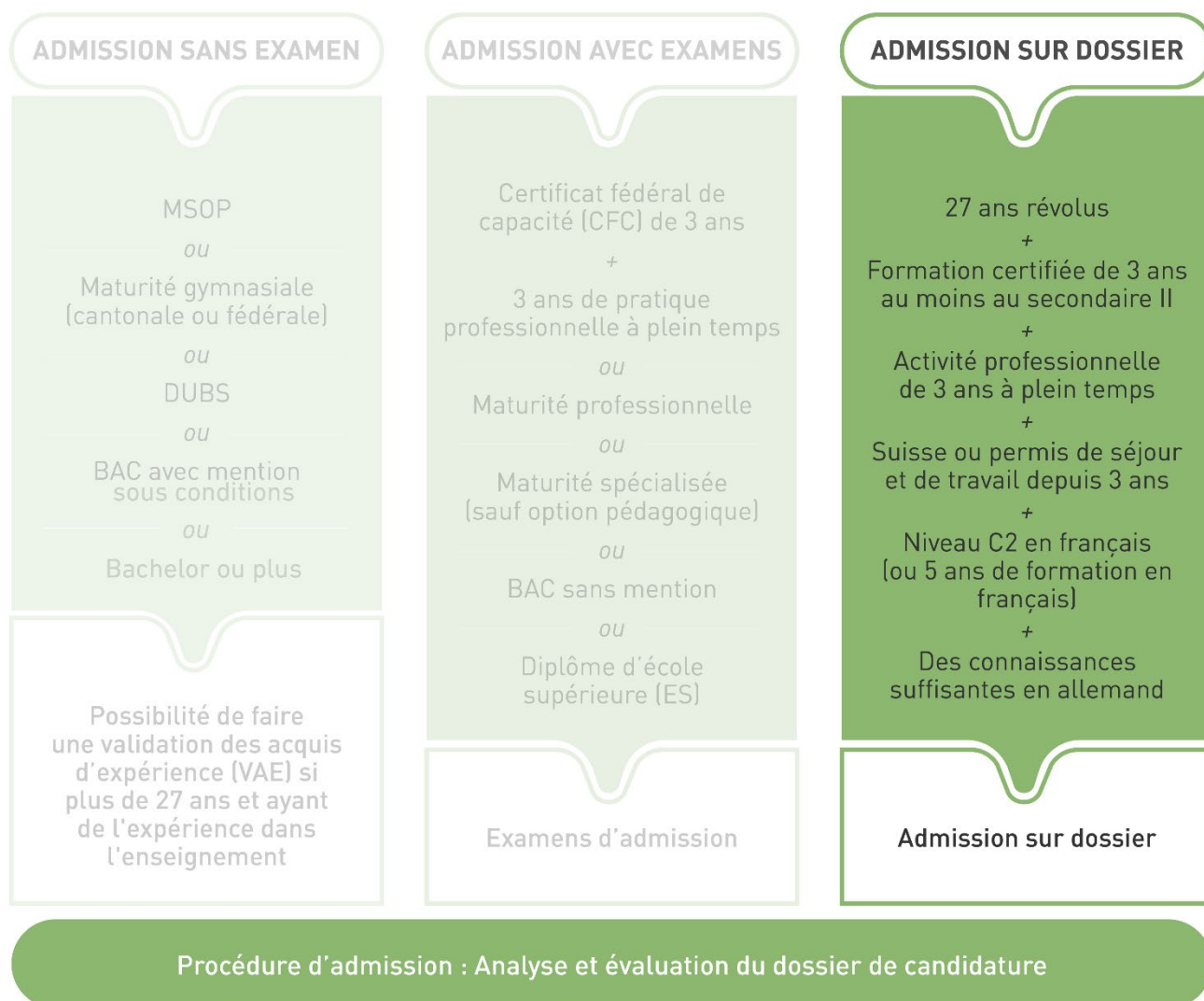
Bachelor of Arts in Primary Education et Diplôme d'enseignement du degré primaire

Guide des candidates et candidats - voie admission
sur dossier

Guide des candidates et candidats

1. Conditions d'admission

Les candidates et candidats qui remplissent les conditions ci-après peuvent s'inscrire à la formation au Bachelor primaire pour une admission sur dossier :



Pour plus d'informations sur l'admission par voie sur dossier, les candidates et candidats peuvent consulter la directive commune portant sur la [procédure régionale d'admission sur dossier](#).

2. Inscription

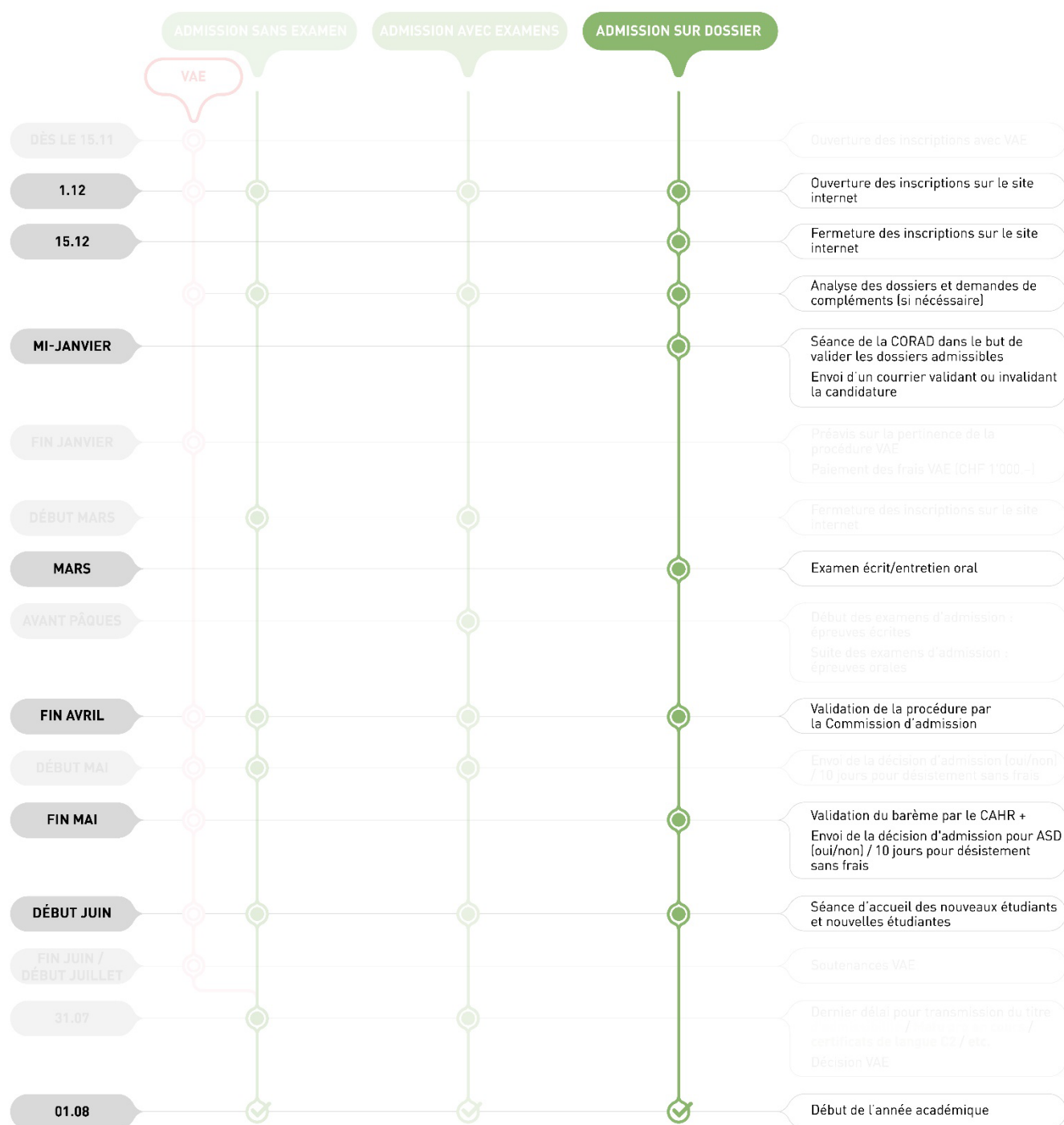
Les candidates et candidats complètent le [formulaire d'inscription en ligne](#) disponible sur le site Internet de la HEP-VS, en choisissant le formulaire d'admission par voie sur dossier.

Les informations demandées par l'intermédiaire du formulaire d'inscription composent un dossier d'admission, qui sera complété par une épreuve écrite et un entretien individuel. Ces éléments sont présentés dans la directive susmentionnée sur la [procédure régionale d'admission sur dossier](#).

Le délai d'inscription est précisé sur le [site Internet de la HEP-VS](#).

Guide des candidates et candidats

3. Procédure d'admission



La procédure d'admission contient plusieurs étapes :

1. inscription en ligne et paiement de la taxe d'inscription au processus d'admission
2. vérification de la validité du ou des diplômes obtenus ou en voie d'obtention, préavis de la CORAD
3. passation des épreuves
4. analyse et évaluation du dossier
5. validation de la procédure par la commission d'admission

La demande d'admission via le formulaire d'inscription implique le paiement de la taxe d'inscription au processus d'admission de CHF 200.-. L'inscription est définitive dès l'envoi du formulaire. La taxe est due. Dès réception du paiement, le dossier de candidature à l'admission est analysé. Dès l'envoi du formulaire la taxe d'inscription est due. Elle n'est pas remboursable, même en cas de désistement ([RTaxes-HEP-VS. Art 2](#)).

Guide des candidates et candidats

3.1 Désistement

À noter qu'en cas de désistement, celui-ci doit être annoncé dans un délai de 10 jours à réception de la confirmation de son admission. Passé ce délai, les frais semestriels d'écologie sont dus, en accord avec le Règlement concernant les taxes et les contributions financières à la HEP-VS ([RTaxes-HEP-VS, art. 3, al.12 ; du 06.07.2020, état 01.08.2020](#)).

4. Complément du dossier : épreuves écrite et oral + auto-évaluation

4.1 Epreuve écrite

L'épreuve écrite dure 2h et ne nécessite aucune préparation particulière. Les candidates et candidats ont également le droit de disposer d'un dictionnaire de langue française (format papier uniquement). Les critères d'évaluation de cette épreuve sont :

- la capacité à construire et organiser un texte
- la capacité à développer des arguments cohérents
- la capacité à respecter les règles de fonctionnement de la langue française.

4.2 Auto-évaluation des connaissances et compétences

Les candidates et candidats préparent une auto-évaluation de leurs connaissances et compétences en consultant le site internet du [plan d'études romand](#). Cette grille d'auto-évaluation doit être remplie avant l'entretien orale selon les indications données et transmises avant celui-ci. Elle servira à compléter l'évaluation du dossier lors de la discussion avec le jury lors de l'entretien. Elle constitue une façon de se situer soi-même par rapport à ses connaissances, compétences et lacunes, notamment en regard des critères du plan d'études.

4.3 Epreuve orale

L'entretien oral se déroule en deux temps. Tout d'abord, les candidates et candidats préparent l'analyse d'une situation ou d'une problématique relative au domaine de l'enseignement proposée par le jury. Aucune aide n'est à disposition. Trente minutes plus tard, commence l'entretien proprement dit avec le jury. Cet entretien dure également trente minutes.

Les thématiques abordées lors de cet entretien oral sont les suivantes :

- l'expérience professionnelle
- les études antérieures
- les motivations à entreprendre des études
- l'organisation et la planification des études
- les connaissances du cursus dans une HEP et de la profession enseignante
- la capacité à s'exprimer à propos d'une thématique propre à la formation d'enseignante et d'enseignant.

Ces différents éléments constituent autant de critères d'évaluation qui s'ajoutent à ceux de l'évaluation du dossier d'inscription :

- Expérience professionnelle, stages
- Etudes antérieures
- Motivations à entreprendre des études (lettre de motivation)
- Exigences linguistiques

Guide des candidates et candidats

5. Liste de vérification des documents à joindre à son inscription

Admission sur dossier

- ☐ **Lettre de motivation**
expliquant par un exposé détaillé les motivations du candidat ou de la candidate*
- ☐ **CV complet** indiquant la durée de votre expérience professionnelle
(d'un volume cumulé correspondant au moins à 3 années à plein temps ou à un volume équivalent réparti sur une durée maximale de 8 ans)*
- ☐ **Copie d'une pièce d'identité ou du passeport***
- ☐ **Copies des certificats, diplômes et autres titres obtenus**, ainsi que les attestations de formation continue suivie*
- ☐ **Copies des attestations/ certificats de travail** attestant d'une activité professionnelle d'un volume cumulé correspondant au moins à 3 années à plein temps ou à un volume équivalent réparti sur une durée maximale de 8 ans (les périodes d'apprentissage et de stage ne sont pas prises en considération)*
- ☐ **Copie du certificat** reconnu de niveau C2 en français
(si pas suivi une formation d'au moins cinq ans en français)*
- ☐ **Copie des permis de séjour et de travail** depuis au moins cinq ans
(si pas de nationalité suisse)*

* Les documents qui ont un astérisque doivent accompagner votre inscription. Ils sont obligatoires.

6. Contact

Haute école pédagogique du Valais

Avenue du Simplon 13

1890 Saint-Maurice

T +41 27 552 40 00

admission-primaire@hepvs.ch

<https://hepvs.ch/>



Haute école pédagogique du Valais
Avenue du Simplon 13
1890 St-Maurice

T +41 27 552 40 00
st-maurice@hepvs.ch

www.hepvs.ch | www.phvs.ch